

GAVROCHE

THAÏLANDE

Thaïlande

**ENQUÊTE SUR LES VISAS
POUR LA FRANCE**

Huay Kwang

**UN QUARTIER AUX
MULTIPLES FACETTES**

Escapade

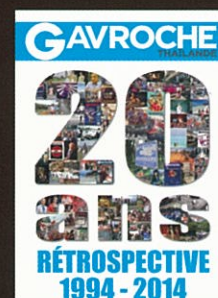
LA VRAIE KOH LANTA

**UN BON
COUP DE
FÊTE !**

**DIX ANS DE FESTIVAL
FRANÇAIS**

Spécial 20 ans

**Abdou Diouf, Thierry Mariani,
Thierry Viteau, Fay Suwanwattana,
Marcel Barang, Richard Werly.**



VINGT ANS D'ACTUALITÉ EN
THAÏLANDE !
SUPPLÉMENT À TÉLÉCHARGER
GRATUITEMENT SUR



WWW.GAVROCHE-THAÏLANDE.COM

■ Chronique juridique



La Communauté économique de l'ASEAN : aperçu et attentes

La Thaïlande et la région d'Asie du Sud- Est engagent actuellement des transformations substantielles dans le cadre de la Communauté Economique de l'ASEAN (AEC) qui devrait se mettre en place à la fin de l'année 2015. Qu'est-ce que la AEC ? Pourquoi tant de bruits ? L'ASEAN emprunte-t-elle la voie d'une évolution à l'européenne ?

Pour édifier l'AEC, l'ASEAN se concentre sur huit domaines de coopération dans le but de transformer l'ASEAN en une région permettant la libre circulation des biens, des services, des investissements, de la main d'œuvre qualifiée et des capitaux. A savoir :

- développement des ressources humaines et renforcement des compétences ;
- reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- mise en place d'un forum de consultation en matière de politiques macroéconomiques et financières ;
- mesures de facilitation du financement des opérations de commerce ;
- amélioration des infrastructures et voies de communication ;
- développement des transactions électroniques par e-ASEAN ;
- intégration des industries de la région dans le but de promouvoir l'approvisionnement régional ;
- renforcement de la participation du secteur privé pour la construction de l'AEC.

Ces domaines de coopération sont destinés à fonctionner de façon similaire à ceux de l'ancienne Communauté économique européenne (CEE), en combinant intégration économique régionale et soutien efficace du commerce et des investissements. Cependant, l'ASEAN ne bénéficie pas encore d'organes décisionnels au cœur de la fonctionnalité régionale, tels que la Banque centrale européenne ou la Commission européenne. De toute évidence, forte de sa propre histoire, de sa propre diversité et du profil économique spécifique de ses membres, l'ASEAN doit se frayer son propre chemin sur la voie de l'intégration.

La mise en œuvre aboutie de l'AEC passera par l'établissement des quatre fondamentaux suivants : (a) un marché unique ; (b) une région économique hautement concurrentielle ; (c) une région de développement économique ; et (d) une région pleinement intégrée dans l'économie mondiale.

La création d'un marché unique, caractéristique essentielle de l'AEC, sera facilitée par la signature de divers accords régionaux tels que l'accord sur le libre-échange au sein de l'ASEAN, l'accord sur les investissements et

celui sur la reconnaissance mutuelle entre Etats membres. Avec la mise en place du marché unique, la circulation des marchandises dans la région bénéficiera d'une élimination des droits de douane et sera simplifiée grâce à des procédures commerciales et douanières harmonisées et standardisées. L'année 2015 devrait également voir la suppression des restrictions concernant le commerce intra-régional et l'expansion des services pour favoriser la libre concurrence.

La reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des ingénieurs, des médecins, des comptables et d'autres permettra aux professionnels de travailler librement dans toute la région. En parallèle, l'intégration de la région dans l'économie mondiale s'accélère, avec la négociation de plusieurs accords de libre-échange avec la Chine, le Japon, la Corée, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Alors que l'organe exécutif de l'ASEAN poursuit les travaux préparatoires en vue de l'établissement de l'AEC prévu le 31 décembre 2015, des incertitudes demeurent, du point de vue notamment du calendrier de mise en œuvre. La Banque asiatique de Développement semble considérer que ce qui a déjà été réalisé n'est, pour le moment, pas suffisant pour que l'ASEAN devienne une région à fort développement économique, en particulier pour les pays les moins développés de la région comme le Laos et le Cambodge.

Il nous reste pour notre part à suivre avec attention les développements qui seront entrepris dans les prochains mois, en Thaïlande plus particulièrement. Probablement, l'ASEAN aura atteint son objectif de créer un marché unique d'ici la fin de l'année 2015. Probablement encore, beaucoup restera à faire. Nos lecteurs européens en conviendront...

KUNAL BIR SINGH SACHDEV – *Legal Adviser*
(kunal@dfdl.com)

AUDRAY SOUCHE – *Partner* (audray.souche@dfdl.com)